ISSN : 3105-8485 (L) / 3105-8493 (P)
https://perspectivesplurielles.net/

L'ÉCOSYSTÈME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES AU TOGO

THE FINANCING ECOSYSTEM FOR AGRICULTURAL ENTERPRISES IN TOGO

OGANTO Kokou Ananzè
Doctorant, École doctorale des sciences agronomiques et de l'eau, Université de Parakou / Laboratoire d'analyse et de recherche sur les dynamiques économiques et sociales (LARDES), Bénin
E-mail : noeloganto@gmail.com
YABI Afouda Jacob
Professeur titulaire, École doctorale des sciences agronomiques et de l'eau, Université de Parakou / Laboratoire d'analyse et de recherche sur les dynamiques économiques et sociales (LARDES), Bénin
E-mail : ja_yabi@yahoo.com

Résumé : Cet article analyse et explique l'écosystème de financement des entreprises agricoles au Togo. Le secteur occupe près de 65 % de la population active et fournit plus de 40 % du PIB, mais ne recevait en 2019 que 2 % des crédits bancaires. L'étude repose sur trois cadres théoriques et sur des entretiens semi-directifs suivis d'une analyse de contenu thématique, conduits entre janvier et juillet 2026 auprès de 25 dirigeants d'entreprises agricoles et de 20 responsables d'institutions financières dans les préfectures de Tchaoudjo et de Blitta. Les résultats révèlent un écosystème fragmenté et peu adapté aux spécificités du secteur, des exigences de garanties élevées, des taux d'intérêt prohibitifs (de 12 % à 18 % dans les institutions de microfinance) et des produits financiers désalignés par rapport aux cycles saisonniers agricoles. Si les mécanismes portés par les partenaires techniques et financiers offrent un accompagnement partiel, leur couverture reste insuffisante. Face à ces contraintes, les entreprises agricoles développent des stratégies de résilience fondées sur les tontines, les coopératives et la contractualisation avec les acheteurs. Les acteurs convergent vers quatre axes de réforme, au premier rang desquels la création d'une institution financière dédiée, citée par 84 % d'entre eux, et la réforme des conditions de crédit, mentionnée par 71 %. Ces résultats plaident pour la création d'une institution financière agricole spécialisée et un allègement structurel des conditions d'accès au crédit, ainsi que pour un système national de garantie et le renforcement de l'éducation financière.

Mots-clés : *financement agricole, entreprises agricoles, écosystème financier, asymétrie d'information, microfinance.*

Abstract: This article analyzes and explains the agricultural business financing ecosystem in Togo. The sector employs nearly 65 % of the working population and accounts for over 40 % of GDP, yet received only 2 % of bank credit in 2019. The study draws on three theoretical frameworks and on semi-structured interviews followed by thematic content analysis, conducted between January and July 2026 with 25 agricultural business leaders and 20 financial institution managers in the prefectures of Tchaoudjo and Blitta. The results reveal a fragmented ecosystem ill-suited to the sector's specificities, characterized by high collateral requirements, prohibitive interest rates — from 12 % to 18 % in microfinance institutions — and financial products that are out of step with seasonal agricultural cycles. While mechanisms provided by technical and financial partners offer partial support, their coverage remains insufficient. Faced with these constraints, agricultural enterprises are developing resilience strategies based on tontines, cooperatives and contractual agreements with buyers. Respondents converge on four lines of reform, foremost the creation of a dedicated financial institution, cited by 84 %, and the reform of credit conditions, mentioned by 71 %. These findings point to the need for a specialized agricultural financial institution and a structural easing of credit access conditions, as well as a national guarantee scheme and stronger financial education.

Keywords: *agricultural financing, agricultural enterprises, financial ecosystem, information asymmetry, microfinance, Togo*

Introduction

L'agriculture demeure un pilier essentiel de la disponibilité alimentaire dans les pays en développement (K. A. Tagbi et *al*., 2024, p. 759-777). Elle représente ainsi 17,3 % du PIB et près de 52 % de la population active (Banque mondiale, 2022). Le secteur agricole constitue également un puissant levier de réduction de la pauvreté, en particulier monétaire dans de nombreux pays africains : les petits exploitants agricoles et les ménages pauvres en bénéficient à travers l'inclusion financière, l'adoption de technologies agricoles appropriées et les progrès de l'enseignement (A. De Janvry & E. Sadoulet, 2010, p. 7-39 ; FAO, 2017 ; M. D. Rukiko & A. M. Akyoo, 2011, p. 1-12 ; A. Mukasa et al., 2017, p. 1-16).

En Afrique subsaharienne, caractérisée par une insécurité alimentaire persistante, le secteur agricole repose sur les petits exploitants occupant souvent moins d'un hectare mais produisant environ 80 % des denrées alimentaires (K. A. Tagbi et al., 2024, p. 759-777). L'agriculture demeure un secteur majeur de l'économie ouest-africaine, même si son poids relatif a diminué au cours des dernières décennies. En 2020, elle représentait environ 25 % du produit intérieur brut (PIB) de la région et 45 % de l'emploi, confirmant son importance dans les activités économiques et les moyens de subsistance des populations. Au Togo, ce secteur joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, tout en offrant des opportunités d'emploi à de nombreuses communautés rurales : il représente plus de 40 % du PIB togolais et occupe près de 65 % de sa population active, pour une superficie cultivable évaluée à 3,6 millions d'hectares, soit 60 % de la superficie globale du pays, dont 41 % sont emblavés (FAO, 2018 ; Banque mondiale, 2023).

Cependant, à la différence du reste du monde, les rendements agricoles des pays d'ASS sont faibles, en raison de plusieurs facteurs, dont les changements climatiques (K. A. Tagbi et al., 2024, p. 759-777). Dans le contexte togolais, quoique ce secteur soit un levier important pour l'économie, les entreprises agricoles font face à de nombreux défis, parmi lesquels le faible niveau de crédit (2 % des crédits bancaires en 2019), le faible niveau d'appui technique (25 % des exploitations bénéficient d'un accompagnement) et la forte exposition à la variabilité climatique. En d'autres termes, ces défis se résument aux difficultés d'accès au financement, limitant ainsi la modernisation et la compétitivité des entreprises agricoles (J. Mensah, 2016, p. 67-81).

Or la littérature existante souligne que le financement constitue un levier indispensable pour stimuler l'innovation et la productivité dans les économies émergentes (L. Smith, 2017, p. 212-230). Dans ce contexte, la majorité des travaux ont mis en exergue l'importance d'un écosystème financier intégré, capable d'articuler les institutions financières, les acteurs étatiques et les bailleurs de fonds internationaux (D. Kouassi, 2018, p. 34-52 ; J. Doe, 2019, p. 89-105). En ce sens,

M. Traoré (2017, p. 145-160) insiste sur la nécessité pour les pouvoirs publics de renforcer la coordination entre ces différents acteurs afin d'assurer un accès plus équitable aux ressources financières ; pour sa part, Kouamé (2019, p. 203-222) montre que des dispositifs de soutien élaborés par l'État peuvent améliorer considérablement les conditions d'investissement dans le secteur agricole.

Au regard de tout ce qui précède, la présente recherche vise à analyser en profondeur l'écosystème de financement des entreprises agricoles au Togo. Elle s'articule autour de la question suivante : comment se structure l'écosystème de financement des entreprises agricoles au Togo, et quels leviers permettraient d'en améliorer l'efficacité ? La suite de cet article est structurée comme suit : la première partie présente la revue de la littérature pertinente ; la seconde expose le cadre méthodologique ; la troisième présente les résultats ; enfin, la quatrième partie est consacrée à la discussion des résultats.

1. Revue de littérature

Il s'agit dans cette partie de clarifier les principaux concepts usités pour aborder l'analyse de l'écosystème du financement agricole, d'exposer les approches théoriques en rapport avec la problématique abordée et d'établir l'état de l'art sur le sujet.

1.1. Approches conceptuelles de l'écosystème du financement agricole

1.1.1. Écosystème de financement

Le concept d'écosystème trouve son origine dans les sciences écologiques, où il fut introduit par A. Tansley (1935, p. 284-307) pour désigner un système d'interactions entre les organismes et leur environnement. Par la suite, cette notion fut transposée au domaine économique par J. F. Moore (1993, p. 75-86) afin d'analyser les relations dynamiques entre les entreprises et les différents acteurs de leur environnement (E. V. Kornilova et G. V. Khotinskaya, 2020, p. 267-273).

Le concept d'écosystème financier est défini comme un modèle du secteur financier centré sur des acteurs interdépendants, inscrits dans des contextes socioéconomiques et institutionnels spécifiques (Strumeyer et Swammy, 2017, p. 613 ; Lai, 2020, p. 440-458 ; Wójcik, 2020, p. 566-576). Pour A. Leyshon (2020, p. 122-141), il peut être compris comme un ensemble d'acteurs économiques et d'intermédiaires financiers interconnectés qui interagissent dans un espace donné afin de faciliter la mise à disposition et l'accès aux services financiers. Dans ce contexte, l'analyse de l'écosystème financier comprend quatre composantes essentielles (P. K. Senyo et al., 2021, p. 112-127) : les acteurs (institutions financières, FinTechs, régulateurs, utilisateurs) ; les instruments (services et produits financiers numériques) ; les infrastructures (plateformes technologiques et réseaux) ; et l'environnement institutionnel (règles, politiques et cadres réglementaires).

1.1.2. Entreprise agricole

D'un point de vue économique, l'entreprise agricole peut être définie comme une organisation économique dirigée par un exploitant qui fixe des objectifs et mobilise des ressources productives afin de réaliser une activité agricole et d'assurer la pérennité de son exploitation (F. Néron, 2022, p. 30-42). Selon la FAO (1998, p. 28), elle est une unité économique de production caractérisée par la mobilisation et la combinaison de ressources (terre, travail, capital et intrants) en vue de produire des biens agricoles et de générer un revenu.

La typologie des entreprises agricoles distingue les exploitations familiales, les structures entrepreneuriales assimilables à des PME et les formes collectives reposant sur la coopération entre producteurs (L. Cretin et al., 2023, p. 5-24). Dans le cadre de cette recherche, le concept d'entreprise agricole englobe les entreprises de prestations de services agricoles, les unités de production et de transformation, ainsi que les structures de commercialisation des produits agricoles. Conformément à la Charte des TPME du Togo (28 août 2021), les entreprises sont classées selon leur chiffre d'affaires annuel hors taxes et leur effectif permanent.

Tableau 1 : Classification des entreprises selon la Charte des TPME du Togo

CATÉGORIE	EFFECTIF PERMANENT	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL HT
Nano-entreprise	Au moins 1 employé	Inférieur à 5 millions FCFA
Micro-entreprise	Moins de 10 employés	Entre 5 et 30 millions FCFA
Petite entreprise	Entre 10 et 49 employés	Entre 30 et 150 millions FCFA
Moyenne entreprise	Entre 50 et 199 employés	Entre 150 millions et 1 milliard FCFA
Grande entreprise	Indifférent	Supérieur ou égal à 1 milliard FCFA

Source : Les auteurs, 2026

1.1.3. Financement agricole

Le financement agricole constitue un processus essentiel reposant sur la mobilisation de ressources financières destinées à soutenir les activités productrices du secteur (A. Brulé-Françoise et al., 2016, p. 35-52). Il inclut également le financement des organisations agricoles, des infrastructures rurales et des services d'appui tels que la recherche, la vulgarisation et la commercialisation (D. Sossoh et U. Varlag, 1997, p. 20).

La littérature distingue plusieurs typologies de financement. Selon la durée, on distingue le financement à court terme (besoins de trésorerie liés aux cycles de production), à moyen terme (investissements intermédiaires) et à long terme (investissements structurants). Selon leur origine institutionnelle, le financement agricole prend la forme du financement formel (institutions réglementées), informel (mécanismes non réglementés) ou hybride/semi-formel (Falola et al., 2022, p. 942-959 ; Tuan Anh et al., 2021, p. 776-791 ; Ezzahid & Elouaourti, 2021, p. 1060-1086 ; Silong & Gadanakis, 2020, p. 68-90 ; Pandey et *al*., 2019, p. 1676-1723).

Tableau 2 : Différences fondamentales entre le financement agricole et le crédit agricole

CRITÈRES	FINANCEMENT AGRICOLE	CRÉDIT AGRICOLE
Nature	Concept global	Instrument spécifique
Champ d'application	Ensemble des ressources financières destinées à l'agriculture	Ressources obtenues sous forme de prêt
Obligation de remboursement	Pas toujours (ex. subventions, ONG, partenariats)	Toujours remboursable selon les conditions du contrat
Objectif	Financer l'ensemble du développement agricole	Répondre à un besoin précis de trésorerie ou d'investissement
Portée conceptuelle	Plus large	Plus restreinte

Source : Les auteurs, 2026

Cette distinction structure l'ensemble de l'analyse qui suit : les données relatives au crédit agricole au sens strict (par exemple les 2 % de crédits bancaires alloués au secteur en 2019, mentionnés en introduction et en conclusion) sont ainsi dissociées des données portant plus largement sur le financement agricole, qui inclut également les subventions, les partenariats avec les partenaires techniques et financiers et les mécanismes informels de type tontine, analysés en partie 4.3.

1.2. Approches théoriques de l'écosystème du financement agricole

1.2.1. Théorie de l'asymétrie d'information

La théorie de l'asymétrie d'information explique les dysfonctionnements observés sur les marchés du crédit, en particulier lorsque les agents économiques ne disposent pas du même niveau d'information (C. Selçuk, 2025, p. 2). Les travaux fondateurs de J. Stiglitz et A. Weiss (1981, p. 393-410) montrent que cette asymétrie conduit à des inefficacités majeures sur le marché du crédit. En effet, lorsque les prêteurs ne peuvent pas distinguer les emprunteurs selon leur niveau de risque, ils préfèrent limiter l'offre de crédit plutôt qu'augmenter les taux d'intérêt. Deux principaux problèmes découlent de cette asymétrie : la sélection adverse (avant l'octroi du crédit) et l'aléa moral (après l'octroi du prêt) (D. M. Jaffee et T. Russell, 1976, p. 651-666).

Dans le secteur agricole, ces problèmes sont particulièrement accentués. L'incertitude liée aux conditions climatiques, à la volatilité des prix et au manque d'informations fiables rend difficile l'évaluation du risque par les banques, conduisant souvent à un rationnement du crédit agricole (Zhao et Niu, 2023, p. 541-555).

Figure 1 : Présentation schématique de la théorie de l'asymétrie d'information (J. Stiglitz et A. Weiss, 1981)

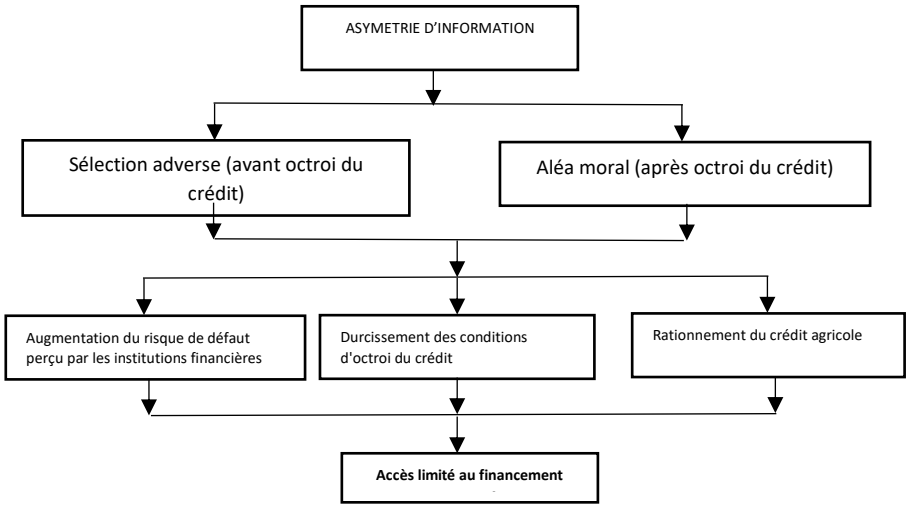

Source : Les auteurs, 2026

1.2.2. Théorie du financement hiérarchique (Pecking Order Theory)

La théorie du financement hiérarchique (S. C. Myers et N. S. Majluf, 1984, p. 187-221) postule que les entreprises suivent une hiérarchie stricte dans leurs décisions de financement : elles privilégient d'abord l'autofinancement, puis la dette, et enfin les émissions d'actions. Dans le secteur agricole, cette logique se traduit par une préférence pour les sources internes ou informelles de financement (famille, tontines, réseaux locaux) plutôt que le financement bancaire, perçu comme plus contraignant (Z. Abdullazade, 2019, p. 5).

Figure 2 : Présentation schématique de la théorie du financement hiérarchique (S. C. Myers et N. S. Majluf, 1984)

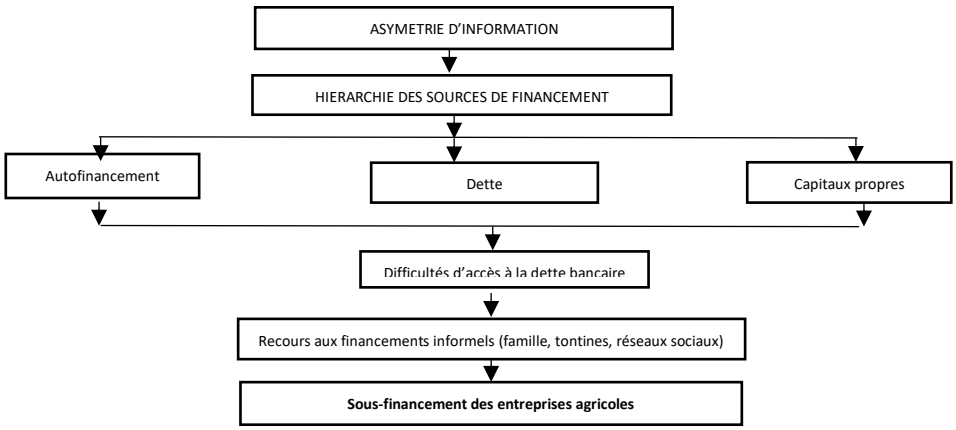

Source : Les auteurs, 2026

1.2.3. Théorie de l'intermédiation financière

Les institutions financières exercent trois fonctions théoriques collecte et traitement de l'information, réduction des coûts de transaction, meilleure allocation

des ressources mais rencontrent, dans le secteur agricole, des limites propres à ce secteur (risques climatiques, volatilité des prix, manque d'expertise sectorielle), qui restreignent l'accès au crédit agricole (cf. schéma ci-dessous).

Figure 3 : Présentation schématique de la théorie de l'intermédiation financière (D. W. Diamond, 1984)

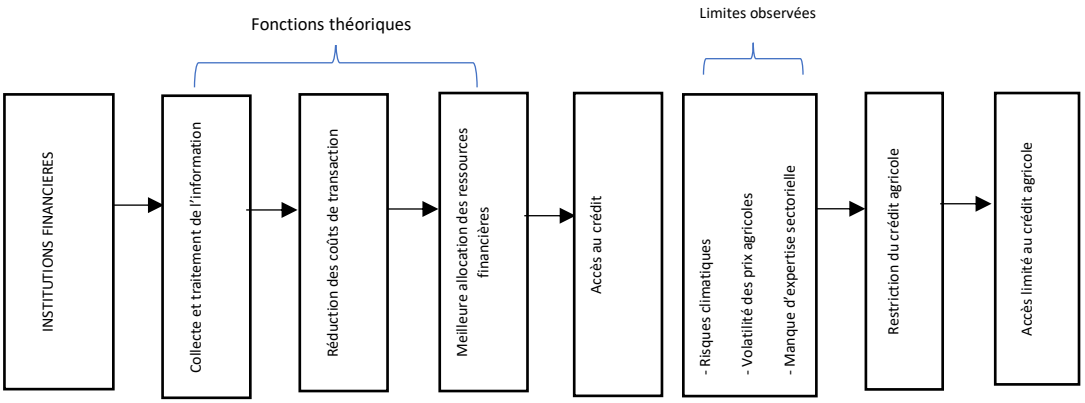

Source : Les auteurs, 2026

1.3. Modèle conceptuel d'analyse

La Figure 4 présente la synthèse des trois approches théoriques mobilisées dans le cadre de cette recherche : la théorie de l'asymétrie d'information (Stiglitz & Weiss, 1981), la théorie du financement hiérarchique (Myers & Majluf, 1984) et la théorie de l'intermédiation financière (Diamond, 1984). Ce modèle conceptuel articule ces trois cadres pour montrer comment ils concourent conjointement au rationnement du crédit agricole et, in fine, au faible développement des entreprises agricoles.

Figure 4 : Modèle conceptuel d'analyse des contraintes d'accès au financement des entreprises agricoles

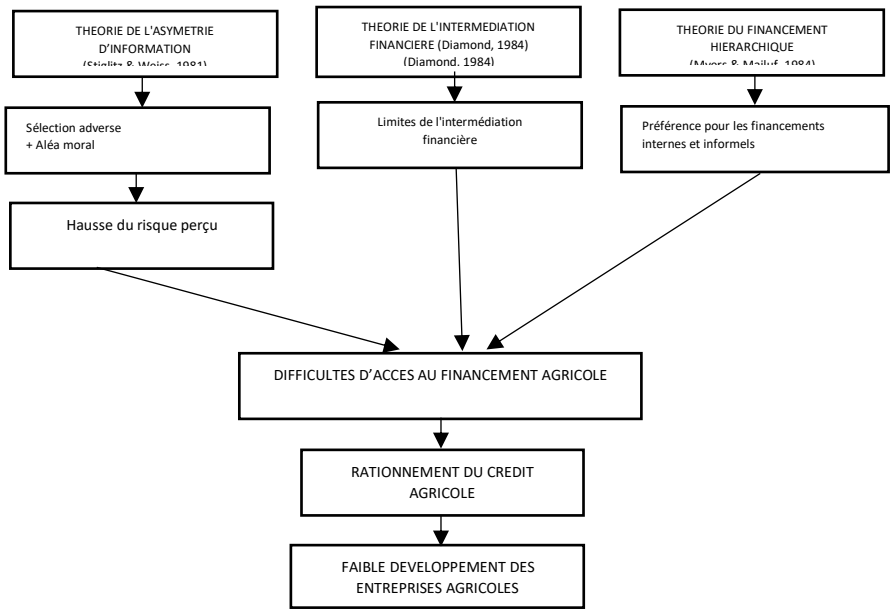

Source : Les auteurs, 2026

1.4. État de l'art sur l'écosystème du financement agricole

Le financement par le crédit constitue un levier fondamental pour le développement de toute activité entrepreneuriale. Dans le secteur agricole, le recours au crédit intervient à toutes les étapes du processus de production, depuis la préparation des sols jusqu'aux opérations de récolte et de commercialisation (B. Sarfo, 2018, p. 3). Toutefois, l'insuffisance des ressources financières représente l'un des obstacles majeurs auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles. Au Togo, les difficultés d'accès au crédit constituent également une contrainte importante pour le développement du secteur agricole, notamment en raison de l'insuffisance des garanties exigées pour accéder aux financements (APRODAT, 2023, p. 98). Cette contrainte s'inscrit plus largement dans un contexte où l'accès des populations rurales aux mécanismes de financement demeure limité (PNUD, 2011, p. 49)

Concernant les contraintes liées à la demande, de nombreux petits producteurs renoncent eux-mêmes à solliciter un crédit en anticipant le rejet des institutions financières (B. Awotide et al., 2015, p. 1-34 ; P. Chotewattanakul et al., 2019, p. 1-40). Les facteurs tels que l'irrégularité des revenus agricoles et l'absence de garantie renforcent la perception du risque par les prêteurs (A. A. Chandio et F. Jiang, 2018, p. 3401-3410 ; N. E. Gurmessa et C. Ndinda, 2014, p. 143-154 ; A. Belhadi et al., 2021, p. 1-29).

Pour ce qui est des contraintes structurelles, le coût élevé du crédit, la lourdeur des procédures administratives et l'insuffisance de produits financiers spécialement adaptés aux réalités agricoles constituent des freins majeurs (M. Appiah-Twumassi et al., 2022, p. 2; A. A. Chandio et F. Jiang, 2018, p. 3401-3410 ; S. M. Bonnke et al., 2022, p. 399-417). Concernant les contraintes infrastructurelles, l'insuffisance des infrastructures rurales, les inefficacités des chaînes de valeur et l'absence de services d'assurance renforcent la réticence des institutions financières à financer le secteur agricole (J. C. Kiplimo et al., 2015, p. 303-313 ; J. Zhao et P. J. Barry, 2014, p. 654-668 ; C. McIntosh et al., 2013, p. 399-417).

2. Approche méthodologique de la recherche

Cette recherche s'inscrit dans une perspective compréhensive visant à appréhender en profondeur le phénomène étudié à travers les perceptions, les expériences et les représentations des acteurs concernés. À cet effet, une méthodologie qualitative fondée sur une démarche inductive a été privilégiée (S. Berger-Douce, 2015, p. 37-44 ; C. Léger-Jarniou et al., 2015, p. 19-30). Selon M. B. Miles et A. M. Huberman (2003, p. 27-28), cette démarche offre la possibilité de décrire, d'analyser et d'interpréter les faits, les discours ainsi que les représentations sociales des individus concernés.

Dans cette perspective, la collecte des données a reposé sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès des acteurs directement concernés par le phénomène étudié. Le recours à cette technique a permis de recueillir des données détaillées sur leurs perceptions, leurs expériences et leurs pratiques, tout en laissant aux personnes interrogées la possibilité de développer librement leurs réponses. Au total, quarante-cinq (45) entretiens ont été réalisés auprès des différentes catégories d'acteurs retenues dans le cadre de l'étude. Ce nombre d'entretiens a permis de diversifier les points de vue recueillis et de confronter les discours des acteurs concernés, afin de mieux comprendre les différentes dimensions du phénomène étudié.

Les entretiens ont été conduits à partir d'un guide d'entretien semi-directif structuré autour des principaux axes de la recherche. Celui-ci a permis d'assurer une certaine homogénéité dans la collecte des données, tout en offrant une flexibilité suffisante pour approfondir certains éléments soulevés par les personnes interrogées. Les échanges ont ainsi porté sur les expériences, les perceptions et les pratiques des acteurs en lien avec l'objet de recherche. Les entretiens ont été réalisés dans la langue appropriée aux échanges avec les personnes interrogées, afin de favoriser leur expression et de limiter les risques liés à une mauvaise compréhension des questions.

Les données recueillies ont ensuite fait l'objet d'une analyse de contenu manuelle avec verbatim (M. B. Miles et A. M. Huberman, 2003, p. 103). Cette analyse manuelle a été privilégiée afin de conserver les mots et expressions exacts des personnes interrogées. Tout au long de l'analyse, un rapprochement a été effectué entre les expressions des interviewés et les pratiques observées, permettant de faire ressortir les éléments récurrents, les convergences et les éventuelles divergences entre les différents discours. La démarche inductive a ainsi permis de partir des données recueillies auprès des acteurs pour faire émerger progressivement les principaux éléments d'interprétation du phénomène étudié.

2.1. Zone d'étude, choix de l'échantillon et démarche de la recherche

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé entre le Ghana à l'ouest, le Bénin à l'est, le Burkina Faso au nord et l'océan Atlantique au sud, avec une superficie de 56 785 km². La population du Togo était estimée en 2022 à 8 095 498 habitants (INSEED, RGPH-5, novembre 2022). La zone d'étude est la région centrale et plus précisément les préfectures de Tchaoudjo et de Blitta, caractérisées par une forte concentration d'entreprises agricoles.

Figure 5 : La zone de localisation de l'étude

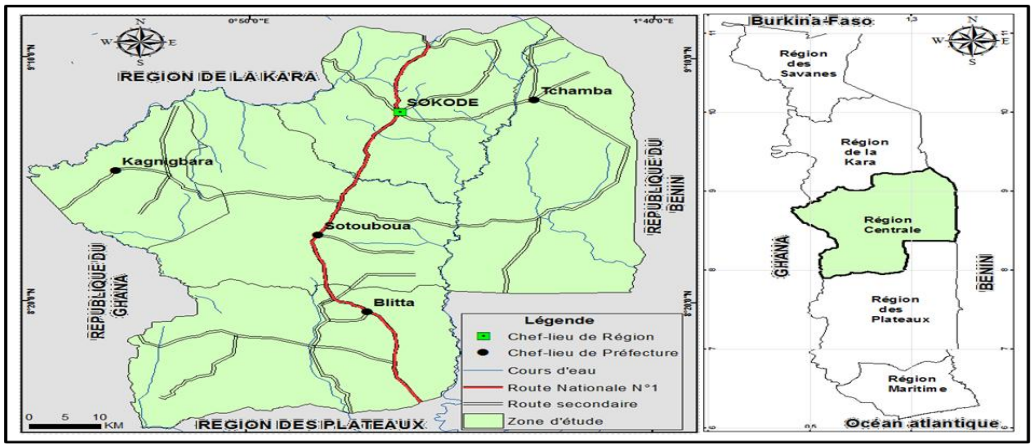

Source : Les auteurs, 2026

Afin d'analyser l'écosystème de financement des entreprises agricoles au Togo, des entretiens semi-directifs ont été conduits en langue française, à travers un guide d'entretien, auprès des promoteurs-dirigeants des entreprises agricoles ainsi que des acteurs des institutions financières.

Les répondants ont été choisis par choix raisonné (échantillonnage par convenance orienté), sur la base de critères d'accessibilité et de pertinence par rapport à l'objet de recherche (Royer et Zarlowski, 2003, p. 135-170). La collecte a été poursuivie jusqu'à saturation thématique, celle-ci ayant été jugée atteinte à partir de l'entretien (23 dirigeants d'entreprises agricoles et 17è responsable d'institutions financières), au-delà duquel aucun thème nouveau n'a émergé des données. Au final, 25 dirigeants d'entreprises agricoles et 20 responsables d'institutions financières ont été retenus, soit un total de 45 répondants. La collecte des données s'est déroulée entre janvier et juillet 2026 et a représenté au total 26 heures et 15 minutes d'entretien, soit en moyenne 35 minutes par entretien.

Tableau 3 : Caractéristiques des répondants

Code répondant	Catégorie	Fonction / secteur	Ancienneté	Localisation
R1 à R25	Dirigeants d'entreprises agricoles	Agricole	Entre 2 et 5 ans	Tchaoudjo/ Blitta
R26 à R45	Responsables d'institutions financières	Financier	Entre 2 et 6 ans	Tchaoudjo/ Blitta

Source : Les auteurs, 2026

Deux guides d'entretien semi-directifs ont été mobilisés, l'un adressé aux responsables des institutions financières, l'autre aux propriétaires-dirigeants des PME/PMI agricoles, chacun structuré en cinq thèmes couvrant successivement les caractéristiques du répondant, l'offre ou l'expérience de financement, l'adaptation aux spécificités agricoles, les collaborations ou stratégies alternatives, et les attentes de réforme. Les deux guides sont disponibles en annexe.

2.2. Méthode de traitement des données

Les données des entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu manuelle avec verbatim (M. B. Miles et A. M. Huberman, 2003, p. 103). Cette analyse manuelle a été privilégiée afin de conserver les mots et expressions exacts des personnes interrogées. Les entretiens, menés et transcrits en français, ont été enregistrés puis intégralement transcrits avant leur analyse (guide d'entretien présenté en annexes). Pour préserver l'anonymat des participants, chaque entretien a été identifié par un code allant de R1 à R45. La transcription a ainsi permis de restituer fidèlement les propos recueillis et de procéder à un codage inductif des données à partir des expressions et idées récurrentes, dont sont issus les quatre thèmes structurants. Tout au long de l'analyse, un rapprochement a été effectué entre les expressions des interviewés et les pratiques présentes dans la littérature.

3. Présentation des résultats de recherche

L'analyse thématique des discours recueillis auprès des managers des institutions financières et des dirigeants d'entreprises agricoles dans les préfectures de Tchaoudjo et de Blitta repose sur une grille de codage inductive. Les quatre thèmes structurants n'ont pas été définis a priori à partir de la revue de littérature, mais construits progressivement à partir des verbatims, par regroupement des unités de sens en catégories. Le cadre théorique a été mobilisé a posteriori, dans la discussion, pour situer ces thèmes par rapport aux apports existants. Le tableau suivant présente, pour chaque thème, le nombre et la proportion de répondants l'ayant évoqué, sur un total de 45 personnes interrogées (25 dirigeants d'entreprises agricoles et 20 responsables d'institutions financières).

Tableau 4 : Fréquence des thèmes dans les entretiens

Thème	Dirigeants EA (n=25)	%	Responsables IF (n=20)	%	Total mentions	% global (n=45)
Thème 1 : Produits, critères et conditions de financement agricole (guide 1 - Thème II ; guide 2 - Thème III)	25	100,0%	20	100,0%	45	100,0%
Thème 2 : Adaptation aux spécificités agricoles - saisonnalité, risques climatiques (guide 1 - Thème III ; guide 2 - Thème IV)	20	80,0%	15	75,0%	35	77,8%
Thème 3 : Collaboration et partenariats avec d'autres acteurs (guide 1 - Thème IV)	22	88,0%	20	100,0%	42	93,3%
Thème 4 : Forces, faiblesses et perspectives du système de financement agricole (guide 1 - Thème V ; guide 2 - Thème V)	25	100,0%	20	100,0%	45	100,0%
Total	92		75		167	

Source : Les auteurs, 2026

3.1. Une offre financière segmentée et inégalement orientée vers le secteur agricole

Les discours des responsables d'institutions financières révèlent trois catégories d'acteurs aux positionnements contrastés. Les institutions de microfinance (IMF) constituent le socle du financement agricole local : l'UCMECFTO (Union des Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit des Femmes du Togo) déclarait consacrer au financement agricole entre 33 % et 40 % de son portefeuille, la FUCEC (Faîtière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit du Togo) environ 45 %, et l'URCLEC (Union Rénovée des Caisses Locales d'Épargne et de Crédit) 28 %, selon les déclarations recueillies auprès de leurs responsables à fin 2024. Ces institutions proposent des produits différenciés (crédits de campagne, de stockage et d'équipement) avec des taux allant de 12 % à 18 %. L'ANPGF (Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI) se distingue par des taux bonifiés entre 5 % et 8 % et un mécanisme de garantie auprès des banques classiques.

Par contre, les banques commerciales sont quasi absentes de l'écosystème de financement des entreprises agricoles au Togo. Le responsable de la banque A est sans ambiguïté :

> *« Dans nos produits financiers, le secteur agricole ne propose pas de produits spécifiquement pour ce secteur. Il existe toute une panoplie de produits financiers mais le portefeuille actuel de la banque ne va pas trop sur ce secteur. » (R23,)*

Cette absence s'explique par des expériences de non-remboursement passées et une aversion marquée au risque agricole.

3.2. Des obstacles multidimensionnels à l'accès au financement

Les dirigeants d'entreprises agricoles décrivent de manière convergente quatre catégories de difficultés qui opèrent de façon cumulative.

Les exigences en termes de garanties constituent l'obstacle le plus vivement dénoncé. Les institutions exigent systématiquement des garanties immobilières (titres fonciers), des retenues financières (de l'ordre d'un cinquième à un tiers du montant sollicité, selon les institutions) et des cautions personnelles. Un responsable décrit ainsi la retenue de garantie de 20 % pratiquée par son institution comme une « immobilisation financière qui ne sert à rien ». Plusieurs coopératives ont essuyé des refus pour la même raison :

> *« Nous n'avons pas de titre foncier. Notre première demande de crédit n'a pas abouti. » (R43)*

Les taux d'intérêt sont jugés incompatibles avec les marges agricoles par la quasi-totalité des dirigeants interrogés. Oscillant entre 12 % et 18 % dans les IMF, ils produisent selon les interviewés un « effet de massue » sur les coûts de production :

> *« Les taux d'intérêt (16 %) appliqués jouent un effet de massue au lieu d'être un élément qui permet d'être compétitif en termes de prix des produits agricoles. Nos produits ne peuvent pas compétir avec les produits importés d'ailleurs malgré la distance et le coût de transport. » (R1,)*

Tableau 5 : Verbatim des responsables d'institutions financières sur le coût du crédit agricole

R41	**« Ce taux aussi tient en compte la fragilité du secteur agricole, aussi bien sur le plan de la production que de la commercialisation des produits agricoles. »**
R43	« L'activité agricole est une activité saisonnière alors que les activités des autres secteurs sont pour la plupart continues ou permanentes. »
R44	« Le financement agricole immobilise les ressources de l'institution financière comparativement au financement du commerce, dont les remboursements se font tout juste un mois après le déblocage. »
R26	« Le risque est élevé avec ce secteur qui dépend en grande partie des aléas climatiques, notamment la régularité de la pluviométrie ; c'est un secteur qui n'est pas trop maîtrisé. »
R25	« Environ 45 % du portefeuille [est dédié à l'agriculture], avec un taux de 16 %, sans différence avec les autres secteurs. »
R24	« Taux d'intérêt de 1,44 % dégressif mensuel, sans différence avec les autres secteurs. »

Source : Les auteurs, 2026

La lourdeur des procédures et l'inadaptation des produits aux cycles agricoles constituent également des obstacles majeurs. Le dirigeant d'une entreprise résume ce sentiment :

> *« Les banques ne sont pas ouvertes à accompagner les PME agricoles. Depuis 6 ans que j'ai créé ma structure, je peine à avoir des crédits pour faire décoller mes activités. » (R13)*

3.3. Le financement informel comme stratégie de résilience

Face aux difficultés structurelles, les entreprises agricoles au Togo ont développé des stratégies de financement alternatives articulées autour de trois mécanismes : l'autofinancement, les tontines (dont certaines sont formalisées comme la « tontine 3 clés » de l'église baptiste ou le capital social rotatif d'une coopérative agricole locale et les partenariats avec les partenaires techniques et financiers (GIZ, PNUD, FAO, ONG diverses). Ces stratégies témoignent d'une forte capacité d'adaptation, mais demeurent insuffisantes :

> *« En l'absence de financements suffisants, nous agissons sur nos épargnes et parfois on recourt à un prêt complémentaire. Notre financement provient des partenaires techniques et financiers. Cependant, les sources auxquelles nous avons accès ne sont pas suffisantes pour faire face aux besoins de l'entreprise. » (R2)*

3.4. Des attentes convergentes et des réformes structurelles identifiées

L'analyse des recommandations formulées par l'ensemble des acteurs interviewés (n=45) fait émerger quatre axes de réformes revenant de façon récurrente dans les entretiens : (i) la réforme des conditions de crédit : réduction des taux à un chiffre, allègement des garanties, prolongation des durées de remboursement : mentionnée par 32 acteurs (71 %) ; (ii) la création d'une institution

financière dédiée exclusivement au secteur agricole, recommandation la plus fréquemment citée avec 38 mentions (84 %), dont la mise en œuvre suppose d'instruire au minimum trois volets : le coût de constitution et de fonctionnement, le schéma de tutelle et de gouvernance, et les précédents comparables (régionaux et internationaux)

> *« Il faut créer des institutions financières dédiées uniquement au financement des entreprises agricoles et agro-alimentaires. » (R24, 28, 30 et 31)*

(iii) le renforcement du rôle de l'État, cité par 35 acteurs (78 %) ; (iv) la formation et l'accompagnement des entreprises agricoles en éducation financière et gestion d'entreprise, recommandation la plus consensuelle avec 40 mentions (89 %).

4. Discussion des résultats

4.1. L'asymétrie d'information : un mécanisme central doublement conditionné

Les résultats de notre recherche confirment la pertinence de la théorie de l'asymétrie d'information (J. Stiglitz et A. Weiss, 1981, p. 393-410) pour rendre compte des dysfonctionnements du marché du crédit agricole dans le contexte togolais. La sélection adverse se manifeste dans les exigences systématiques de garanties et dans l'application de taux constants non dégressifs sur les crédits agricoles ; l'aléa moral justifie la multiplication des exigences documentaires.

Un résultat mérite toutefois d'être signalé, à titre exploratoire : un seul cas de notre échantillon (URCLEC) évoque une insuffisance de la formation de ses agents de crédit aux réalités agricoles, base trop étroite pour un constat général, mais suffisante pour formuler une hypothèse à tester sur un échantillon élargi d'institutions : l'asymétrie d'information sur le marché du crédit agricole togolais ne tiendrait pas seulement aux insuffisances informationnelles des emprunteurs, mais aussi, dans certains cas, au manque d'expertise sectorielle des agents de crédit eux-mêmes. Confirmée, cette hypothèse prolongerait les observations de N. E. Gurmessa et C. Ndinda (2014, p. 143-154) sur la contrainte de garantie.

4.2. La Pecking Order Theory validée sous contrainte, enrichie par un palier institutionnel inédit

Les résultats valident dans leurs grandes lignes les prédictions de S. C. Myers et N. S. Majluf (1984, p. 187-221) : les entreprises agricoles suivent bien une hiérarchie plaçant l'autofinancement en première position, suivi des mécanismes informels (tontines, épargne), puis en dernier recours le crédit institutionnel. Toutefois, cette hiérarchie est moins le produit d'une préférence délibérée que d'une exclusion structurelle.

Par ailleurs, ce recours aux PTF (PNUD, FAO, GIZ, ONG) ne constitue pas, à proprement parler, un palier hiérarchique supplémentaire au sens strict de Myers et Majluf, puisqu'il n'a été observé que ponctuellement dans notre corpus et qu'il est mobilisé concurremment aux autres options plutôt que selon un ordre de préférence stable. Nous proposons donc, à titre d'hypothèse à confirmer par des travaux futurs portant sur un échantillon plus large, l'idée que ces partenariats jouent le rôle d'un mode de financement parallèle et subventionné, susceptible de modifier la structure théorique de la hiérarchie de financement dans les contextes où l'offre institutionnelle classique fait défaut.

4.3. L'intermédiation financière à l'épreuve agricole

La théorie de l'intermédiation financière (D. W. Diamond, 1984, p. 393-414 ; M. M. Rahman et al., 2023, p. 393-394) postule que les institutions financières réduisent les coûts d'information et de transaction grâce à une expertise d'évaluation. Les résultats révèlent que cette fonction est remplie de manière très inégale selon les catégories d'institutions. Les IMF apparaissent comme les intermédiaires les mieux positionnés, mais elles butent sur une contrainte de bilan critique : l'insuffisance des ressources propres face à l'ampleur des besoins. Les banques commerciales illustrent une défaillance quasi-totale de la fonction d'intermédiation pour ce secteur, confirmant les constats de S. M. Bonnke et al. (2022, p. 9) et M. Appiah-Twumassi et al. (2022, p. 2).

En somme, les résultats pointent vers un écosystème à trois niveaux d'intermédiation aux performances contrastées, générant une double exclusion financière. Cette dernière désigne une situation où les entreprises agricoles se trouvent simultanément écartées des circuits bancaires classiques, faute de garanties suffisantes, et insuffisamment couvertes par les institutions de microfinance, faute de ressources propres à la hauteur des besoins du secteur. La résolution de ces tensions passe simultanément par la création d'une institution financière agricole spécialisée, la mise en place d'un mécanisme public de garantie et le renforcement de l'éducation financière des acteurs agricoles. Ces résultats prolongent et enrichissent les travaux de A. A. Chandio et al. (2021, p. 9 et de J. Zhao et P. J. Barry (2014, p. 654-668).

Conclusion

L'agriculture représente plus de 40 % du PIB togolais et occupe près de 65 % de sa population active. Cependant, ce secteur est marqué globalement par un faible niveau de crédit (2 % des crédits bancaires en 2019). Pourtant, le financement agricole constitue un levier essentiel du développement économique et social (A. Devaux et al., 2018, p. 99-123).

Pour répondre à l'objectif de cette recherche, analyser en profondeur l'écosystème de financement des entreprises agricoles au Togo, nous avons

mobilisé trois cadres théoriques (asymétrie d'information, financement hiérarchique, intermédiation financière) et conduit 45 entretiens semi-directifs auprès de managers d'institutions financières et de propriétaires-dirigeants d'entreprises agricoles.

Les résultats révèlent un écosystème fragmenté, peu adapté aux besoins spécifiques du secteur, caractérisé par des exigences de garanties élevées, des taux d'intérêt prohibitifs et des produits financiers désalignés par rapport aux cycles saisonniers. Du point de vue managérial, les résultats appellent à une réforme multidimensionnelle articulée autour de la création d'une institution financière spécialisée, d'un système national de garantie des crédits agricoles, de la réduction des taux d'intérêt et du renforcement de l'éducation financière des acteurs du monde agricole.

Toutefois, ce travail n'est pas exempt de limites, notamment la taille et la nature de l'échantillon ainsi que l'absence de données quantitatives. Dans les recherches futures, il serait pertinent de conduire une étude comparative quantitative entre secteurs d'activité agricole et de prendre en compte la dimension de la finance digitale.

Références bibliographiques

ABDULLAZADE (Z.), 2019, « Pecking Order Model of Corporate Financing: Review of Literature », *SSRN Electronic Journal*.

APPIAH-TWUMASSI (M.), DONKOH (S. A.) et ANSAH (I. G.), 2022, « Innovations in smallholder agricultural financing and economic efficiency of maize production in Ghana's northern region », *Heliyon*, vol. 8, n° 12, p. 1-15.

APRODAT, 2023, *Rapport d'activité annuel de l'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo*, Lomé, APRODAT, p. 98.

AWOTIDE (B.), ABDOULAYE (T.), ALENE (A.) et MANYONG (V. M.), 2015, « Impact de l'accès au crédit sur la productivité agricole : Le cas des petits producteurs de manioc au Nigéria », *Conférence internationale des économistes agricoles*, p. 1-34.

BANQUE MONDIALE, 2022, *Rapport annuel 2022*, Washington, Banque mondiale, p. 45-48.

BANQUE MONDIALE, 2023, *Indicateurs de développement mondial*, Washington, Banque mondiale.

BELHADI (A.), KAMBLE (S. S.), MANI (V.), BENKHATI (I.) et TOURIKI (F. E.), 2021, « An ensemble machine learning approach for forecasting credit risk of agricultural SMEs investments in agriculture 4.0 through supply chain finance », *Annals of Operations Research*, vol. 345, n° 2, p. 779-807.

BERGER-DOUCE (S.), 2015, « La performance par l'innovation responsable », *Entreprendre & Innover*, vol. 24, n° 1, p. 37-44.

BONNKE (S. M.), DONTSOP NGUEZET (P. M.), NYAMUGIRA BIRINGANINE (A.), JEAN-JACQUES (M. S.), MANYONG (V.) et BAMBA (Z.), 2022, « Farmer's credit access in the Democratic Republic of Congo: Empirical evidence from youth tomato farmers in Ruzizi plain in South Kivu », *Cogent Economics & Finance*, vol. 10, n° 1, art. 2071386, p. 399-417.

BRULÉ-FRANÇOISE (A.), FAIVRE-DUPAIGRE (B.), FOUQUET (B.), TAFFOREAU (M.-J.), ROZIÈRES (C.) et TORRE (C.), 2016, « Le crédit à l'agriculture, un outil-clé du développement agricole », *Techniques Financières et Développement*, vol. 124, n° 3, p. 35-52.

CHANDIO (A. A.) et JIANG (Y.), 2018, « Determinants of credit constraints: Evidence from Sindh, Pakistan », *Emerging Markets Finance and Trade*, vol. 54, n° 15, p. 3401-3410.

CHANDIO (A. A.), JIANG (Y.), REHMAN (A.) et AKRAM (W.), 2021, « Does formal credit enhance sugarcane productivity ? A farm-level study of Sindh, Pakistan », *Sage Open*, vol. 11, n° 1, art. 2158244020988533, p. 1-9.

CHOTEWATTANAKUL (P.), SHARPE (K.) et CHAND (S.), 2019, « Les facteurs de l'endettement des ménages : Le cas de la Thaïlande », *Southeast Asian Journal of Economics*, vol. 7, n° 1, p. 1-40.

CRETIN (L.), LAURENS (L.) et SCHEROMM (P.), 2023, « Les fermes collectives en France : Vers une figure émergente d'organisation de l'exploitation agricole ? », *Économie rurale*, vol. 386, n° 4, p. 5-24.

DE JANVRY (A.) et SADOULET (E.), 2010, « Agriculture for development in Africa: business-as-usual or new departures ? », *Journal of African Economies*, vol. 19, n° 2, p. 7-39.

DEVAUX (A.), TORERO (M.), DONOVAN (J.) et HORTON (D.), 2018, « Agricultural innovation and inclusive value-chain development: A review », *Journal of Agribusiness in Developing and Emerging Economies*, vol. 8, n° 1, p. 99-123.

DIAMOND (D. W.), 1984, « Financial Intermediation and Delegated Monitoring », *Review of Economic Studies*, vol. 51, n° 3, p. 393-414.

DOE (J.), 2019, « Modernizing agricultural finance: A comparative analysis », *African Economic Review*, vol. 14, n° 2, p. 89-105.

EZZAHID (E.) et ELOUAOURTI (Z.), 2021, « Financial inclusion, mobile banking, informal finance and financial exclusion: Micro-level evidence

from Morocco », *International Journal of Social Economics*, vol. 48, n° 7, p. 1060-1086.

FALOLA (A.), MUKAILA (R.) et ABDULHAMID (K. O.), 2022, « Informal finance: Its drivers and contributions to farm investment among rural farmers in Northcentral Nigeria », *Agricultural Finance Review*, vol. 82, n° 5, p. 942-959.

FAO, 1998, « Définitions et concepts », dans *Statistiques et genres : Recensements agricoles — Orientations pour une révision des concepts et de la méthodologie*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, p. 28.

FAO, 2017, *The Future of Food and Agriculture — Trends and Challenges*, Rome, FAO.

FAO, 2018, *Togo Country Programming Framework (CPF) 2018-2022*, Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations.

GUO (S.), NIU (R.) et ZHAO (Y.), 2024, « Credit evaluation and rating system for farmers' loans in the context of agricultural supply chain financing based on AHP-ELECTRE III », *Agricultural Economics*, vol. 70, n° 11, p. 541-555.

GURMESSA (N. E.) et NDINDA (C.), 2014, « The role of loan guarantees in alleviating credit constraints: Lessons for smallholder farmers cooperatives », *International Journal of Business and Social Science*, vol. 5, n° 1, p. 143-154.

INSEED (Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques), 2022, *Cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), novembre 2022*, Lomé, INSEED.

JAFFEE (D. M.) et RUSSELL (T.), 1976, « Imperfect Information, Uncertainty, and Credit Rationing », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 90, n° 4, p. 651-666.

KIPLIMO (J. C.), NGENOH (E.), KOECH (W.) et BETT (J. K.), 2015, « Determinants of access to credit financial services by smallholder farmers in Kenya », *Journal of Development and Agricultural Economics*, vol. 7, n° 9, p. 303-313.

KORNILOVA (E. V.) et KHOTINSKAYA (G. I.), 2020, « Business ecosystem and its features in the real sector of the economy », *European Proceedings of Social and Behavioural Sciences*, vol. 79, p. 267-273.

KOUAMÉ (S.), 2019, « State-led initiatives and their impact on agricultural financing in Togo », *African Journal of Finance*, vol. 16, n° 4, p. 203-222.

KOUASSI (D.), 2018, « Building integrated financing networks for agricultural development in Sub-Saharan Africa », *Journal of Sustainable Development*, vol. 12, n° 1, p. 34-52.

LAI (K. P.), 2020, « FinTech: The dis/re-intermediation of finance ? », dans J. Knox-Hayes et D. Wojcik (dir.), *The Routledge Handbook of Financial Geography*, Routledge, p. 440-458.

LÉGER-JARNIOU (C.), NELSON (T.) et CHASSERIO (S.), 2015, « Perspectives francophones sur les femmes entrepreneures : au-delà des approches comparatives, vers une approche compréhensive », *Revue de l'entrepreneuriat*, vol. 14, n° 2, p. 19-30.

LEYSHON (A.), 2020, « Financial ecosystems and ecologies », dans J. Knox-Hayes et D. Wojcik (dir.), *The Routledge Handbook of Financial Geography*, Routledge, p. 122-141.

MCINTOSH (C.), SARRIS (A.) et PAPADOPOULOS (F.), 2013, « Productivity, credit risk and the demand for weather index insurance in smallholder agriculture in Ethiopia », *Agricultural Economics*, vol. 44, n° 4-5, p. 399-417.

MENSAH (J.), 2016, « Access to finance for agricultural SMEs in Togo », *African Journal of Business Management*, vol. 10, n° 2, p. 67-81.

MILES (M. B.) et HUBERMAN (A. M.), 2003, *Analyse des données qualitatives* (2e éd.), De Boeck Supérieur.

MOORE (J. F.), 1993, « Predators and prey: A new ecology of competition », *Harvard Business Review*, vol. 71, n° 3, p. 75-86.

MUKASA (A.), WOLDEMICHAEL (A.), SALAMI (A.) et SIMPASA (A.), 2017, « Africa's agricultural transformation: identifying priority areas and overcoming challenges », *Africa Economic Brief*, vol. 8, n° 3, p. 1-16.

MYERS (S. C.) et MAJLUF (N. S.), 1984, « Corporate financing and investment decisions when firms have information that investors do not have », *Journal of Financial Economics*, vol. 13, n° 2, p. 187-221.

NÉRON (F.), 2022, « L'exploitation agricole », dans *Petit précis d'agriculture*, Groupe France agricole, p. 30-42.

PANDEY (B.), BANDYOPADHYAY (P.) et GUIETTE (A.), 2019, « Impact of different sources of credit in creating extreme farmer distress in India », *Benchmarking: An International Journal*, vol. 26, n° 6, p. 1676-1723.

PNUD, 2011, *Rapport sur le développement humain : Soutenir le progrès humain*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement, p. 49.

RAHMAN (M. M.), RAHMAN (M.) et MASUD (M. K.), 2023, « Déterminants du coût de l'intermédiation financière : Données issues des économies émergentes », *International Journal of Financial Studies*, vol. 11, n° 1, p. 45-62.

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE, 2021 (28 août), *Charte des petites et moyennes entreprises (TPME) du Togo*, Lomé.

ROYER (I.) et ZARLOWSKI (P.), 2003, « Le design de la recherche », dans R.-A. Thiétart (dir.), *Méthodes de recherche en management*, Dunod, p. 135-170.

RUKIKO (M. D.) et AKYOO (A. M.), 2011, « Low Participation of Small Holder Farmers in Rural Finance Services. The Case of Magugu Paddy Growers in Babati, Tanzania », *Business Minds Africa (BMI)*, vol. 5, p. 1-12.

SARFO (B.), 2018, *Credit Use and Its Effect on Profitability among Smallholder Maize Farmers in the Brong Ahafo Region of Ghana*, Mémoire de Master (MPhil), Department of Agricultural Economics and Agribusiness, University of Ghana, Legon, p. 3.

SELÇUK (C.), 2025, « Asymétrie d'information et rationnement du crédit dans un modèle de recherche », *Games*, vol. 16, n° 1, p. 2.

SENYO (P. K.), KARANASIOS (S.), GOZMAN (D.) et BABA (M.), 2021, « FinTech ecosystem practices shaping financial inclusion: The case of mobile money in Ghana », *European Journal of Information Systems*, vol. 31, n° 3, p. 112-127.

SILONG (A. K.) et GADANAKIS (Y.), 2020, « Credit sources, access and factors influencing credit demand among rural livestock farmers in Nigeria », *Agricultural Finance Review*, vol. 80, n° 1, p. 68-90.

SMITH (L.), 2017, « Financial ecosystems in emerging economies: The role of innovation in agriculture », *International Journal of Financial Studies*, vol. 8, n° 4, p. 212-230.

SOSSOH (D.) et VARLAG (U.), 1997, *Analyse comparative des coûts de transaction des crédits de groupe et des crédits individuels dans les marchés ruraux au Cameroun*, Thèse de doctorat, Université de Yaoundé II, p. 20.

STIGLITZ (J.) et WEISS (A.), 1981, « Credit Rationing in Markets With Imperfect Information », *American Economic Review*, vol. 71, n° 3, p. 393-410.

STRUMEYER (G.) et SWAMMY (S.), 2017, *Capital Markets: Evolution of the Financial Ecosystem*, Wiley, p. 613-616.

TAGBI (K. A.), ALFASSASSI (A.), LAKO (S.) et SOEDJI (K.), 2024, « Potentiel de compensation carbone des systèmes d'irrigation solaire des petites

exploitations agricoles au Togo », *International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)*, vol. 47, n° 2, p. 759-777.

TANSLEY (A.), 1935, « The use and abuse of vegetational concepts and terms », *Ecology*, vol. 16, n° 3, p. 284-307.

TRAORÉ (M.), 2017, « Coordination of financial stakeholders in agriculture: Lessons from West Africa », *Journal of Development Finance*, vol. 11, n° 3, p. 145-160.

TUAN ANH (N.), GAN (C.) et ANH (D. T.), 2021, « The interrelationships among the formal, semiformal and informal credit demands of farm households in Vietnam », *International Journal of Social Economics*, vol. 48, n° 5, p. 776-791.

WOJCIK (D.), 2020, « Financial Geography I: Exploring FinTech — Maps and concepts », *Progress in Human Geography*, vol. 45, n° 3, p. 566-576.

ZHAO (J.) et BARRY (P. J.), 2014, « Effects of credit constraints on rural household technical efficiency: Evidence from a city in northern China », *China Agricultural Economic Review*, vol. 6, n° 4, p. 654-668.